CHRONIQUE

GUY BEAULIEU



L'investissement responsable et la gestion des risques

investissement responsable (IR) est souvent associé à la prise en compte des facteurs environnementaux (E) dans la gestion de portefeuille. Il comporte cependant deux autres éléments, soit les facteurs sociaux (S) et la gouvernance (G).

Ces trois composantes contiennent à leur tour plusieurs éléments. Par exemple, les facteurs environnementaux font référence aux risques liés aux changements climatiques, à la pollution et à la gestion de l'eau. Comme facteurs sociaux, on peut penser aux droits humains, aux conditions de travail et à l'armement. Finalement, la gouvernance d'entreprise touche, par exemple, la composition des conseils d'administration, la rémunération des dirigeants et la sécurité informatique. L'IR déborde ainsi de la frontière environnementale. Une entreprise qui a mis sur pied une bonne structure de gouvernance aura tendance à prendre en considération les enjeux environnementaux et sociaux dans l'exploitation de sa firme.

Jusqu'à présent, les membres de comités de retraite ou de placement ont été bien sensibilisés à l'importance de gérer plusieurs types de risque dans le cadre de la gestion des placements, par exemple la volatilité des marchés ou encore le risque de taux d'intérêt ou de change. Par contre, les risques liés à une mauvaise évaluation des facteurs ESG sont trop souvent passés sous silence. Il faut aussi éviter l'erreur de penser qu'une stratégie d'IR signifie oublier les autres types de risque; on doit « simplement » apprendre à intégrer l'IR comme un risque supplémentaire à gérer.

Il faut reconnaître que l'IR, de par la diversité de sujets qu'il touche, rend complexe sa prise en considération. Souvent, les comités manquent de formation et peuvent penser que leurs gestionnaires de portefeuille s'en occupent. Bien que de plus en plus de ces derniers intègrent l'IR aux processus de gestion, la responsabilité des comités de retraite demeure, en posant d'abord des questions aux gestionnaires et en s'informant sur l'IR. Ces deux éléments constituent par ailleurs un bon point de départ sur la route d'une meilleure gestion des risques en matière d'IR.

Quelles questions doit-on poser à son gestionnaire de portefeuille? Comme il existe plusieurs manières d'intégrer l'IR à un portefeuille, il faut d'abord comprendre l'approche du gestionnaire. Les réponses peuvent être multiples; considération des facteurs ESG dans le choix des titres, exercice des droits de vote, engagement actionnarial (dialogue avec les entreprises), investissement d'impact, etc. Si le gestionnaire affirme pratiquer

une forme d'IR, il convient de lui demander de fournir un document de reddition de compte à cet égard (p. ex. empreinte carbone du portefeuille, score ESG du portefeuille). Bien que les méthodes de mesures d'évaluation demeurent imparfaites, il faut néanmoins aborder le sujet.

Une autre erreur est de dire que la caisse de retraite est trop petite pour faire une différence et que les grandes caisses de retraite s'en occupent.

Chaque petit geste compte en matière d'IR, principalement de la part des détenteurs d'actifs, et ce, peu importe la taille de l'actif sous gestion.

Intégrer l'IR comme élément de gestion des risques améliorera la gouvernance et la performance, et les preuves s'additionnent à cet égard. La conclusion d'une analyse publiée en 2015 recensant plus de 2 000 études sur la relation entre la performance financière et l'intégration des facteurs ESG est révélatrice: «L'investissement responsable à long terme devrait être important pour tout type d'investisseur rationnel afin de remplir leurs obligations fiduciaires et peut mieux aligner les intérêts des investisseurs avec les objectifs plus larges de l'ensemble de la société.» Avez-vous fait vos premiers pas?

GUY BEAULIEU est conseiller principal à PBI Conseillers en actuariat.